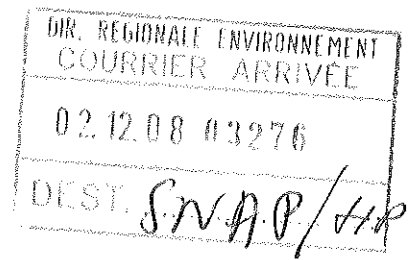




SOUS-PREFECTURE DE CORTE



CORTE, le 19 novembre 2008

Le sous-préfet

à

Membres du comité de pilotage  
(Destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif du Cintu »  
- Site FR 9400576

Réf. : Réunion du 26 juin 2008

P.J. : Un relevé de conclusions

Vous trouverez ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 26 juin 2008 à 10 heures à EVISA.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,



Tony CONSTANT

**Compte rendu du Comité de Pilotage Natura 2000  
du 26 juin 2008 du site FR9400576 «Massif du Cintu»**

**Objet de la réunion :**

L'objectif de ce comité de pilotage était de réactiver, à la demande de la commune d'Evisa, la dynamique du site Natura 2000 du massif du Cintu. Ce site Natura 2000, d'une étendue considérable, en est à des degrés d'avancement divers selon ses sous-ensembles géographiques considérés. Il a été jugé nécessaire de rappeler le fonctionnement formel de Natura 2000 avec les points de passage obligés que constituent les COPIL avant de parler de la situation particulière à plusieurs sous parties du site. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du réseau Natura 2000
- Avancement du travail sur les différentes parties de ce site
- Formalisation du choix des collectivités territoriales au regard de la loi DTR
- Présentation du diagnostic sur la partie Aitone Valdu Niellu par l'ONF
- Organisation du travail à venir.

La première réunion du Comité de pilotage créé par arrêté préfectoral n° 2008-148-1 du 27 mai 2008 s'est tenue le 26 juin 2008 à EVISA. Il était présidé par M. Thierry Cottin, Sous-préfet de Corte, chargé de la coordination du réseau Natura 2000 en Haute-Corse.

**Personnes présentes :**

<b>Organisme/collectivité</b>	<b>Représenté par</b>
Mairie d'Evisa	CECCALDI Pauline, Maire
Commune d'Evisa	CASANOVA M.P.
Commune d'Evisa, chambre d'agriculture Corse du Sud	GIANNI Jean Jacques
Commune d'ASCO	FRANCESCHETTI B., Adjoint au maire
Commune d'ASCO	GUIDONI, Adjoint au maire
Commune d'ASCO	M. ALEDO J.A., Adjoint au maire
ONF	LUCIANI Paul Marie
ONF	LUTZ Antoine
ONF	MARCELLESI J.K.
ONF	MONTUS-AUGE Rodolphe
ONF	SALAS Christophe
Conseil Général 2A Environnement	UCCIANI Joseph, service environnement
Pdt Fédération Française Montagne et Escalade	ACQUAVIVA P.A
Conseil Général 2A Environnement	POMPEI François
OEC	SORBA Laurent
Chambre Départementale de l'Agriculture de la Haute-Corse	ESPI Mélanie
Chambre Départementale de l'Agriculture de la Haute-Corse	LINALE Marie Dominique
Direction Régionale de l'Environnement de Corse	FERAL Camille

## **Préambule de Mme Pauline CECCALDI, maire d'Evisa**

*Mesdames, Messieurs,*

*Je suis très heureuse de vous accueillir aujourd'hui à Evisa pour la tenue de ce Comité de pilotage du Site Natura 2000 Massif du Cintu.*

*L'organisation de ce comité de pilotage dans notre commune est pour nous d'importance car Evisa a fait de la montagne une « image de marque ».*

*Et quel plus beau symbole que le massif du Cintu qui demeure le sommet culminant de notre île.*

*Natura 2000 se fixe pour objectif d'engager l'homme en faveur de la biodiversité et le respect de son environnement.*

**NOUS AVONS COMPRIS CE MESSAGE A Evisa CAR NOUS AVONS COMPRIS QUE SANS DEFENSE FAROUCHE DE L'ENVIRONNEMENT C'EST AUSSI UNE PART IMPORTANTE DE NOTRE PATRIMOINE QUE NOUS SACRIFIONS.**

*Et il n'est pas d'avenir possible en Corse (mais aussi ailleurs) sans que nous intégrions la dimension environnementale dans nos décisions, dans nos choix, dans nos modes de vie.*

*De plus la tenue de ce Comité de pilotage est pour nous une satisfaction dans la méthode de travail du réseau Natura 2000. La démarche Natura 2000 permet d'impliquer, au plus près, le citoyen à la gestion d'un site de manière réelle et effective.*

*Nous sommes très attachés, à Evisa, à ce type de démarche participative et je crois que sans cette implication forte de la population une telle entreprise ne peut porter durablement ses fruits.*

*C'est la raison pour laquelle je souhaite que les scolaires soient également associés pour que les jeunes générations s'approprient le massif du Cintu comme un élément essentiel de leur patrimoine car c'est aussi et surtout à eux que s'adresse notre démarche.*

*Au nom du Conseil Municipal d'Evisa et en mon nom, je vous souhaite des travaux efficaces et fructueux.*

## **Compte-rendu des débats et relevé de décisions**

### Le fonctionnement de Natura 2000

Le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne ponctuée selon une philosophie et des étapes cadrées par la réglementation :

- les directives Oiseaux et Habitats régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000. Le site du Massif du Cintu est un site désigné au titre de la directive « Habitats » autour de 11 habitats d'intérêt communautaire (dont 3 prioritaires au sens de la directive habitats), et de nombreuses espèces patrimoniales (végétales et animales).

- Quelques chiffres : Natura 2000 représente 12,4 % du territoire national via 1705 sites dont 371 au titre de la directive « oiseaux », et 1334 au titre de la directive « Habitats ». 80 sites sont désignés pour la Corse dont 61 au titre de la directive « Habitats ». Le massif du Cintu est, avec ses 13806 ha, l'un des sites terrestres les plus importants de Corse.
- Natura 2000 se veut être autant un outil de protection qu'un outil de développement. Sa mise en œuvre se fait selon une approche contractuelle et de concertation dès la première étape, c'est à dire la rédaction du DOCOB.

Le déroulement théorique de la rédaction du DOCOB a ensuite été rappelé :

- Le DOCOB est d'abord un état des lieux écologique et social du site. Il analyse les problématiques existantes et propose d'y remédier via un programme d'actions.
- Tous les socioprofessionnels, propriétaires, élus ... acteurs locaux au sens large sont invités à se mettre en rapport avec l'opérateur à chaque fois qu'ils souhaitent faire connaître une particularité du site.
- Les différentes parties du DOCOB sont validées au fur et à mesure de l'avancement de la rédaction par une session du COPIL : 4 réunions du COPIL et de 1 à 2 ans de travail sont d'ordinaire requis pour achever et valider le DOCOB.

Bien que formellement il n'y ait qu'un DOCOB et qu'un COPIL par site, le site du Cintu a déjà une longue histoire et des degrés d'avancement divers. Dans la pratique, chaque sous partie de DOCOB a été rédigée comme un DOCOB à part entière.

5 communes sont concernées : ALBERTACCE : 347,5 ha, EVISA : 833,3 ha, CALENZANA : 996,4 ha, CORSCIA : 2 736,3 ha, ASCO : 8 892,8 ha. (Voir la carte jointe en page suivante).

Le travail sur la partie Asco a débuté dès 1996. Un premier DOCOB a été validé en 1998 (le premier DOCOB de France, validé sous la présidence *intuitu personae* de la ministre de l'époque, Dominique Voynet) et a été mis en œuvre jusqu'en 2003. Il nous faut préciser que ce document n'est qu'une partie de DOCOB, bien que par simplification l'on parle de DOCOB.

Les élus d'Asco précisent que Natura 2000 leur a apporté une grande renommée et a ouvert de nombreuses portes auprès des administrations. Ils estiment aussi que peu de choses ont été mises en œuvre parmi les fiches actions de la partie de DOCOB qui les concernent\*. Par contre, divers projets ont été initiés : la DFCI sur la commune, le projet de réserve naturelle.



**NDLR :**

Suite au COPIL, la DIREN a fait le point sur les opérations engagées sur Asco du fait de Natura 2000 (synergie de subventions ou porte d'entrée Natura 2000) depuis 1998 :

- réhabilitation de la décharge sauvage
  - réhabilitation du stade de neige
  - reconstruction de la passerelle de Giunte emportée par une crue
  - travaux de restauration de la ripisylve de Manica, animation et plan de gestion de la réserve de chasse
  - Life Gypaète (rayonnement sur toute la Corse)
  - programme Sittelle (toutes les populations d'Asco sont maintenant bien connues et suivies)
  - enclos et emplois dans le cadre du programme LIFE Pin Laricio
  - suivi et gestion de la Truite corse à Manica et Corbica
- pour un total de participation de l'Etat/DIREN supérieur à 220 000 € auxquels s'ajoutent des financements importants de l'OEC et de l'Europe).

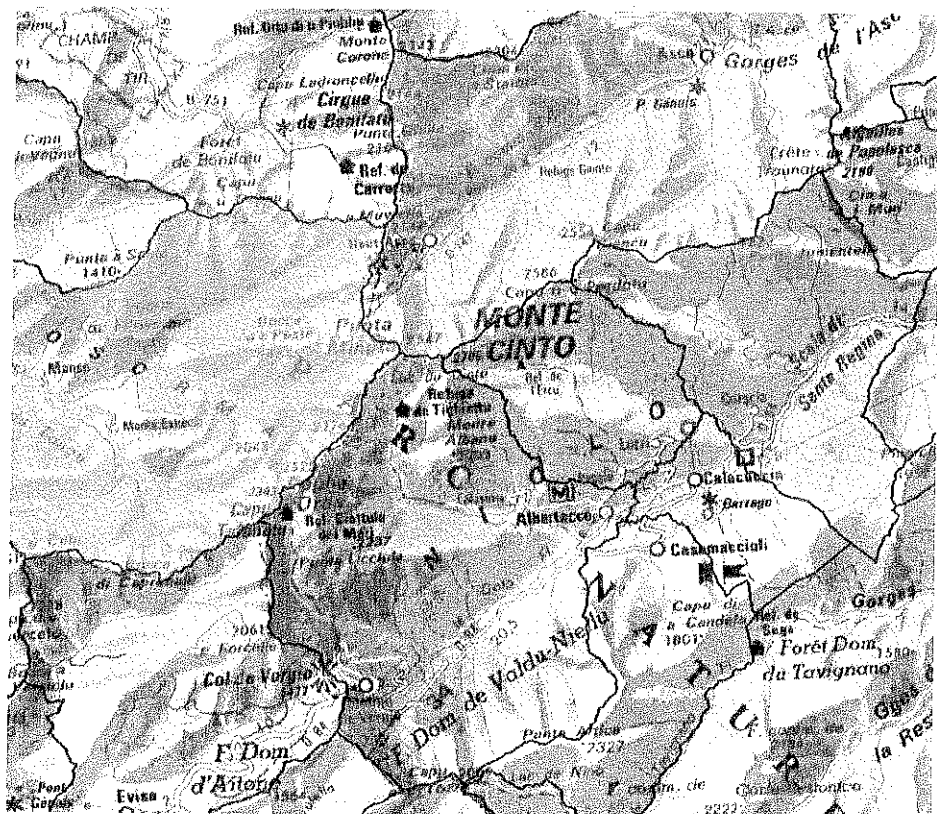
La commune d'Asco a donc été un moteur essentiel de la bonne image de Natura 2000 en Corse en tant qu'outil de protection et de développement.

Sur Corscia une opération de gestion du Genévrier thurifère a été réalisée par l'ONF avec l'accord de la municipalité, dans le cadre du programme européen LIFE "Pin Laricio".

FR9400576, Massif  
du Cintu, 13806 ha

5 communes :  
ALBERTACCE : 347,5  
ha. EVISA : 833,3 ha.  
CALENZANA : 996,4  
ha. CORSCIA :  
2 736,3 ha. ASCO :  
8 892,8 ha

FR9400577, Vallée  
du Fango



Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Sur la partie Evisa Valdu Niellu le travail sur le DOCOB a commencé en 2001: le diagnostic écologique du site, rédigé par l'ONF, a été validé en décembre 2003. La partie opérationnelle du DOCOB n'a pas été rédigée, le travail étant interrompu. Des échanges entre la commune et l'administration ont repris en 2007 et ont été formalisés par une délibération du conseil municipal du 17 novembre 2007, dans laquelle la commune demande à la DIREN :

- de relancer la dynamique Natura 2000, en sommeil depuis 2003 sur la partie du site qui les concerne
- de la conjuguer avec un projet de développement du massif d'Aitone
- de re-découper le territoire Natura 2000 de façon plus pertinente.

#### Prérogatives proposées par la loi DTR

Conformément aux dispositions prévues par la loi DTR, les collectivités représentées ont été questionnées et ont exprimé leurs souhaits relatifs à la présidence des futurs comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB.

A la demande des collectivités présentes qui ne souhaitent pas prendre en charge la présidence et la maîtrise d'ouvrage, **l'Etat conserve la présidence du COPIL et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB Natura 2000 sur le site du massif du Cintu.**

Les élus de la commune d'Evisa ont rappelé l'importance de la dynamique locale qu'ils sont en train d'initier. Ils ont rappelé qu'ils souhaitent la combiner avec la procédure Natura 2000 et s'étonnent quelque peu du défaut d'animation ces dernières années.

M GIANNI rappelle que les villages manquent de forces vives et que Natura 2000 est un label que l'on peut aussi utiliser dans le cadre d'activités touristiques de plein air. Il est fondamental de concilier l'activité et l'écologie. Et accessoirement, le Paesolu d'Aitone doit être réhabilité car il est un atout majeur pour Evisa.

Monsieur le Sous-Préfet les rassure en précisant que le présent COPIL a pour but de régulariser le fonctionnement, d'initier des groupes de travail locaux et de rattraper les retards qui ont pu s'accumuler. L'intérêt du DOCOB sera d'harmoniser toutes les démarches.

Par contre, chaque avancée importante d'une partie de DOCOB sur un sous-site ou un autre sera à présent validée en instance plénière du COPIL.

#### Présentation du diagnostic de la partie du site sur Evisa/Valdu Niellu.

M MONTUS-AUGE de l'ONF a procédé à une présentation générale de la partie du site qui concerne les communes d'Evisa et d'Albertacce en termes d'espèces et d'habitats. Il a repris pour cela le diagnostic rédigé par l'ONF en 2003, et s'appuie sur le périmètre officiel du site.

Le document de diagnostic, non joint en annexe au présent rapport, est cependant disponible à qui en fera la demande.

#### L'extension/redécoupage du site Natura 2000

Une extension du site a été demandée par la commune d'Evisa. Il est vrai que le périmètre actuel est peu pertinent au niveau écologique car il fait beaucoup d'omissions sur le secteur Evisa Valdu Niellu, et peu efficient au niveau de la mise en œuvre (surface considérable, des vallées qui ne se regardent pas).

Toute extension de site Natura 2000 obéit à une procédure rigoureuse. Elle s'appuie en premier lieu sur une expertise scientifique qui doit préciser les habitats et espèces concernés : sans légitimité scientifique et écologique, aucune extension n'est recevable. Sur la base de cette expertise, un nouveau périmètre

proposé sera soumis à consultation par le préfet comme prévu à l'article L.414-1 du code de l'environnement (consultation des collectivités concernées et de leurs groupements).

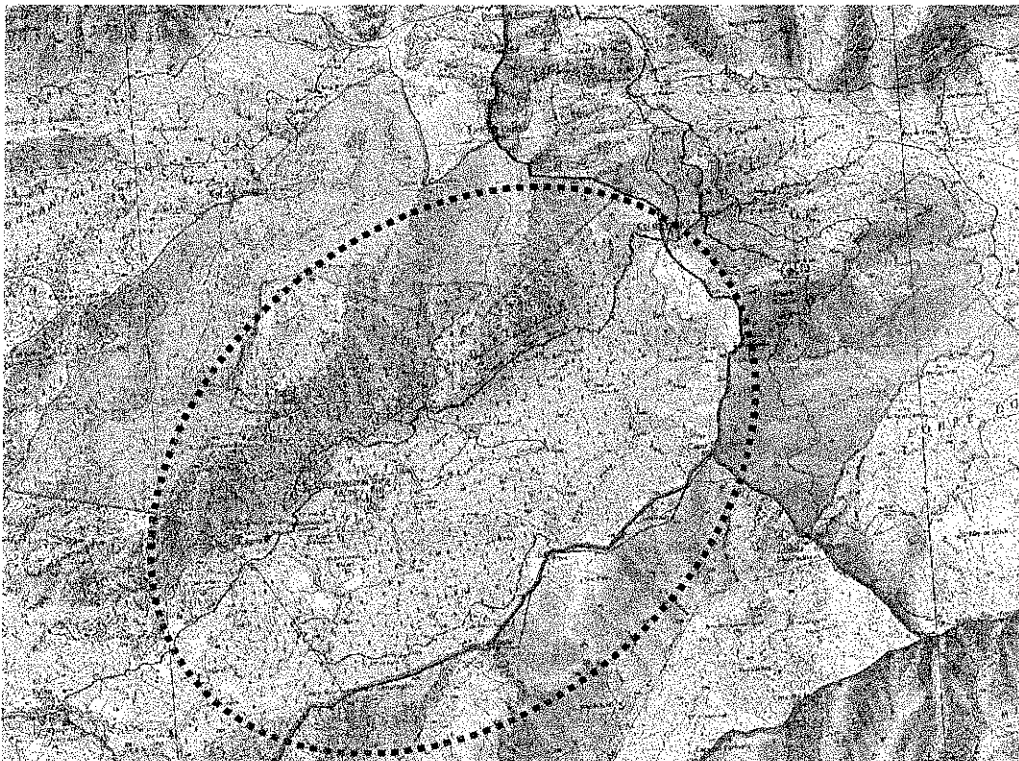
Il est à noter que le Ministère de l'Ecologie travaille actuellement à l'extension du réseau Natura 2000 en mer et considère que l'extension du réseau Natura 2000 terrestre, globalement stabilisé, n'est plus une priorité. Cependant, une note d'octobre 2007 précise les éléments nécessaires pour justifier une extension :

*« Les inventaires plus précis et les concertations menés à l'occasion de l'élaboration des docob peuvent permettre d'améliorer le périmètre de certains sites : ajouts de secteurs voisins abritant des habitats ou espèces d'intérêt communautaire, retraits de secteurs peu ou pas intéressants, amélioration de la fonctionnalité du site en lien notamment avec des limites facilement identifiables. »*

Ou pour redécouper un site existant :

*« Pour améliorer la fonctionnalité de sites, ou pour faciliter leur gestion tout en tenant compte de cette fonctionnalité, il peut être envisagé, à titre exceptionnel, de découper les enveloppes initiales des sites, soit pour regrouper 2 ou plusieurs sites en un seul, soit pour faire éclater un site en deux ou plusieurs. De telles modifications doivent être notifiées à la Commission européenne et faire l'objet d'une proposition motivée par le ou les préfets concernés au MEDAD. »*

Découpage actuel du site sur les communes Evisa Albertacce :



Une extension relierait les deux parties du site disjointes dans ce secteur, redescendrait vers Evisa en passant par les habitats à Laricio et peut être par les châtaigneraies. (Voir en pointillés le secteur potentiel de l'extension).

Une extension du site sur le secteur Evisa sera justifiée en termes d'habitats et d'espèces (sous réserve que les travaux à venir dans le cadre du DCOB confirment bien ce jugement à priori). Un redécoupage pour fragmenter cet immense site du Cintu en sites plus « petits » (8000 ha sur Asco formeront encore un site Natura 2000 considérable) et plus fonctionnels constituera un argument complémentaire mais non suffisant à lui seul.

Aussi une telle extension, si elle est un jour officiellement mise en œuvre, devra s'appuyer sur de solides arguments écologiques et non sur l'unique argument d'une plus grande facilité de mise en œuvre. Quelle que soit la légitimité de l'action, la procédure reste lourde et remonte jusqu'à la Commission européenne. Des contacts seront pris avec la CTC, propriétaire d'une partie de la zone, pour connaître son avis sur cette hypothèse facultative d'extension.



Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



### L'avancement du DOCOB

Pour Evisa comme, après vérification, pour ASCO, un appel d'offres sera passé en fin d'été 2008 pour :

- Désigner un opérateur et finaliser le DOCOB commencé en 2003 par l'ONF sur le secteur Evisa
- Faire la cartographie des habitats naturels et l'étendre au secteur potentiel concerné par l'extension Natura 2000
- Réactualiser le DOCOB sur ASCO et l'harmoniser avec les travaux actuellement menés dans le cadre du projet de réserve naturelle.

Chacune des communes d'Evisa et d'Asco sont chargées, pour le secteur du site qui les concerne, de mettre en place et d'organiser (en termes d'agenda, de thèmes de travail, etc...) des groupes de travail locaux qui s'appuieront sur les membres du COPIL en y adjoignant toute personne qu'elles jugeraient utiles. L'Administration restera en appui de toutes ces démarches.

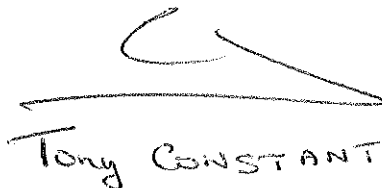
Enfin, la DIREN prendra contact avec les autres collectivités pour mettre en œuvre la rédaction du DOCOB (par le biais de groupes de travail) sur la partie du site qui les concerne.

Monsieur le Sous-Préfet a levé la séance vers 13H00 en remerciant les membres de leur participation, tandis que le spuntinu était offert par la commune d'Evisa.

Le Sous-Préfet,

Chargé de mission Natura 2000

Pour le département de la Haute-Corse



Tony CONSTANT

## Liste des membres du Comité de pilotage NATURA 2000 site FR9400576

- Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement  
19 Cours Napoléon bât. D  
20000 AJACCIO
- M. le Maire d'ASCO  
20276 ASCO
- M. le Président de l'Association des communes forestières de Haute Corse  
20276 ASCO
- M. le Président du Conseil Général de Haute Corse  
Rond point général Leclerc  
20200 BASTIA
- M. le Président de la Fédération des chasseurs de Haute Corse  
Résidence nouvelle corniche  
Saint Joseph  
20600 BASTIA
- Conservatoire Régional des Sites- AAPNRC  
Monsieur FAGGIO Gilles  
15, rue du pontetto  
Maison Romieu  
20200 BASTIA
- M. le Président de la société de chasse d'Asco  
20276 ASCO
- M. le Capitaine  
Commandant la compagnie de gendarmerie  
RN 200  
20250 CORTE
- M. le Délégué de l'ONCFS  
Délégation PACA Corse  
DIREN - le Tholonet  
BP 120  
13603 AIX en Provence cédex 1
- M. le Directeur du SDIS de Haute Corse  
A Casetta ; route d'Erbajolo  
20600 FURIANI
- M. le Président de l'Université de Corse  
20250 CORTE
- Compagnie régionale des guides de canyons et des accompagnateurs en montagne de Corse  
Route de Cuccia  
20224 CALACUCCIA
- M. le Président du SIVU de la vallée d'Asco-Caccia  
mairie d'Asco  
20276 ASCO
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Haute Corse  
BP 222  
20293 BASTIA CEDEX
- M. le Conseiller Général du canton de Castifao-Morosaglia  
20218 MOLTIFAO
- M. le Président de l'Agence du Tourisme de la Corse  
Collectivité territoriale de Corse  
22 cours Grandval  
B.P 215  
20187 AJACCIO cédex 1
- M. le Président du Club Alpin Français  
Antenne bastiaise  
M. OLLANDINI  
BP 112  
20991 BASTIA cedex
- M. le Président de la Fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse  
19, avenue Noël Franchini  
20000 AJACCIO
- M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt  
Immeuble Bella Vista  
20200 BASTIA
- M. le Directeur du PNRC  
BP 417  
2, rue major Lambroschini  
20184 AJACCIO
- Monsieur le délégué régional du CNASEA  
19, Avenue Noël Franchini  
BP 929  
20700 AJACCIO Cedex
- Mlle HUGOT Laetitia  
Antenne du CBNMP - OEC  
Avenue Jean Nicoli  
20250 CORTE

M. le Délégué Régional Adjoint  
Alpes-Méditerranée-Corse  
O.N.C.F.S  
Lieu-dit Lergie - RN 200  
20250 Corte

CSRPN  
M. GAMISANS  
Université Paul Sabatier - Faculté des sciences  
39, allée Jules Guesdes  
31000 TOULOUSE

M. le Directeur de l'ODARC  
Avenue Paul Giacobbi  
20600 BASTIA

M. le Directeur de l'ONF  
Les jardins de Toga  
Chemin de forcone  
20407 BASTIA cedex

DIREN  
SEMA  
route d'Agliani  
Montesoro  
20601 BASTIA CEDEX

Monsieur le directeur régional de l'équipement  
Terre plein de la Gare  
B.P 408  
20302 AJACCIO Cédex

Monsieur le président du conseil général de la Corse du Sud  
Hôtel du département  
B.P 414  
20183 AJACCIO Cédex

Monsieur le président de la communauté de communes du  
bassin de vie d'Île Rousse  
3 rue du Général Graziani  
20220 L'ILE ROUSSE

Monsieur le maire  
20224 ALBERTACCE

Madame le maire  
20224 CORSCIA

Monsieur le président du centre régional de la propriété  
forestière  
Résidence Sainte Lucie  
Quartier Annonciade  
20200 VILLE DI PIETRABUGNO

M. le Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt  
SERFOB  
8, cours Napoléon  
20000 AJACCIO

M. le Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse  
Rue Jean NICOLI  
20250 CORTE

M. le délégué régional au tourisme  
6, rue Maréchal Ornano  
BP 162  
20000 AJACCIO

M. MATTEI  
CSP  
Pisciculture de Guazza  
PRUNELLI DI CASACONI  
20290 BORGIO  
Monsieur le directeur départemental de l'équipement de  
Haute-Corse  
8 boulevard Benoîte Danesi  
20411 BASTIA Cédex

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse  
Collectivité territoriale de Corse  
22 cours Grandval -- BP 215  
20187 AJACCIO Cédex

Monsieur le président du SIVOM du Niolo  
Mairie  
20224 CALACUCCIA

Monsieur le président de la fédération départementale des  
chasseurs de la Corse du Sud  
Résidence les Lacs  
20000 AJACCIO

Monsieur le maire  
20214 CALENZANA

Monsieur le maire  
20126 EVISA

Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Corse  
du Sud  
19 avenue Noël Franchini  
B.P 913  
20700 AJACCIO Cédex 9